

GROUPEMENT

COMPAGNIE

UNITÉ

B.T.

P.V. N°1805 / 1980

OBJET DE LA PROCÉDURE

Objets Volants Non Identifiés .

BORDEREAU D'ENVOI

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES
QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE
ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE
← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

AFFAIRE

23.09.80

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

80306542

ENQUÊTE

<input checked="" type="checkbox"/>	PRÉLIMINAIRE
<input type="checkbox"/>	FLAGRANT DÉLIT
<input type="checkbox"/>	COMMISSION ROGATOIRE
AUTRE	

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	Procès Verbal de synthèse .
2	Procès Verbal d'audition de T , P .
3	Procès Verbal d'audition de D , G .
4	Planche photographique .

CODE

INDEXATION DU DESTINATAIRE (X)	NOMBRE D'EXEMPLAIRES	DESTINATAIRES
	2	Monsieur le Procureur Général
	1	Monsieur le Préfet de l' à
	1	Madame le Procureur de la République à
	1	Monsieur le Général commandant la à
X	2	Monsieur le Ministre des Armées, Directeur de la Justice Gendarmerie et de la Justice Militaire, Bureau emploi - renseignement, Section opérations .
	1	ARCHIVE TRANSMISE AU Cdt de Compagnie LE 25 Novembre 1980

SUITE DU B.E. SUR PAGE(S) SUIVANTE(S)

VU ET TRANSMIS PAR :
Le Commandant de Brigade .
DATE, SIGNATURE, CACHET

27 NOV 1980

COMPAGNIE OU ESCADRON

de

UNITÉ

B. T.

RENSEIGNEMENTS & ADMINISTRATIFSCODE UNITÉ
00654

PROCÈS - VERBAL N° 1805 / 1980

N° PIÈCE

1

N° FEUILLET

1

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

NATURE PRÉCISE DES FAITS : Objets Volants Non Identifiés .RÉFÉRENCE : G.M. N°32 600 MA/Gend.T. du 2 août 1968, relative à la transmission aux autorités des informations concernant les événements calamiteux, l'ordre public, la sûreté générale, l'armée et la défense nationale .NOUS SOUSSIGNÉ(S) E , D , Gendarme, agent de police judiciaire .
M , J , Gendarmen agent de police judiciaire .

VU L'(ES) ARTICLE(S) 20 et 75 du Code de Procédure Pénale

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE
CE JOUR vingt sept septembre mil neuf cent quatre vingt, à quatorze heures, se présente au bureau de la brigade messieurs T , F demeurant à () et D , G domicilié à T () . Ces derniers ont aperçu dans le ciel de () , derrière l'église, un objet volant . Les faits se sont produits à 04 heures 15 minutes le 23 septembre 1980 . Nous en avons rendu compte à notre Commandant de Brigade .

- ETAT DES LIEUX -

est une commune d'environ 400 habitants , située à une dizaine de kilomètres au de () . On y accède par la D. . C'est une route droite, sur laquelle nous pouvons voir le clocher de l'église du village à plus de 500 mètres . La départementale passe au pied de l'église , qui est entourée du cimetière . Une planche photos constitue la pièce N° 4 .

- CONSTATATIONS -

Nous nous sommes transportés sur les lieux afin de procéder aux constatations . NOUS n'avons relevé aucune trace suspecte, aux abords de l'église, ainsi que sur les terre environnantes .

- ENQUETE -

Le 27 septembre 1980, au bureau de la brigade, nous entendons Monsieur T , P , (Pièce N°2), qui nous déclare avoir aperçu une soucoupe volante, qui décollait derrière l'église de . Le témoin rentrait de son travail avec un camarade, Monsieur D , G , qui nous a fait la même déclaration (Pièce N°3) .

Les témoins sont employés à la papeterie de . Le jour de leur vision, le 23 septembre 1980, ils travaillaient de nuit? de 20 heures à 04 heures . Monsieur T , P , reconduisait Monsieur I , G , à son domicile, à .

Cette nuit là, le ciel était légèrement nuageux,

Nous avons poursuivi nos investigations auprès des habitants de , ET des fermes avoisinantes . Aucun renseignements pouvant faire avancer notre enquête, ou préciser la nature de l'objet volant vu ce/....

INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES

DATE DE CLOTURE

30 octobre 1980

VU ET TRANSMIS PAR
LE COMMANDANT D'UNITÉ

DESTINATAIRES

<input type="checkbox"/>

ARCHIVE TRANSMISE AU CDT.

SIGNATURE(S)

SIGNATURE ET CACHET

PIECE N°1 - FEUILLET N°2

..... soir là, n'a pu être recueilli par nos services .

- CLOTURE -

De l'enquête effectuée, aucun indice n'a permis d'identifier la nature du phénomène qui s'est produit à . Néanmoins nos recherches continuent, et feront, le cas échéant l'objet d'un procès - verbal complémentaire .

Fait et clos à

le 30 octobre 1980

Gendarme M , J , A.P.J.

COMPAGNIE DE GENDARMERIE

D'ENQUETE PRELIMINAIRE

UNITÉ

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION DE TEMOIN

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)
1805 / 1980

AUTRE CAS

N° PIÈCE : 2 / N° FEUILLET : 1 /

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

Ce jour *date et heure* le vingt sept septembre mil neuf cent quatre vingt, à quatorze heures, nous trouvant au bureau de la brigade, entendons :

Nous soussigné(s) M. J. , Gendarme, agent de police judiciaire .

Vu les articles 20 et 75

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRENOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

F. J.

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

M né le 2 à ()

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE)

domicilié, à (), qui nous déclare :

Le 23 septembre 1980, en compagnie d'un camarade de travail, E. G., demeurant (), nous venions de terminer notre travail à la papeterie de () et allions chez ce dernier. Vers 4 heures 15, en traversant (), à environ 200 mètres de l'église nous avons aperçu une soucoupe volante. Elle décollait derrière l'église. Nous avons été éblouis par une forte lumière. - - - - - La soucoupe s'est mise à la verticale, en envoyant des jets de lumière. Elle s'est dirigée en direction de (). Nous avons pu la suivre à la vue pendant un bon moment. - - - - - Après avoir raccompagné D. chez lui, sur le chemin du retour, j'ai de nouveau aperçu la soucoupe volante au dessus de la forêt de. Je ne peux vous fournir d'autres renseignements. - - - - - Le 27 septembre 1980 à 14 heures 15 minutes. - - - - - Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

LA PERSONNE ENTENDUE :

L.A.F.J.

A signé au carnet de déclaration.

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

date et heure nous trouvant à (lieu)

Ce jour vingt sept septembre mil neuf cent quatre vingt, à quatorze heures trente, nous trouvant au bureau de la brigade, entendons :

Nous soussigné(s) M J Gendarme, agent de police judiciaire /

Vu les articles 20 et 75

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

D, G

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

M, né le à ()

ADRESSE COMPLÈTE (LIEU-DIT, LOCALITÉ, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE)

domicilié à (), qui nous déclare :

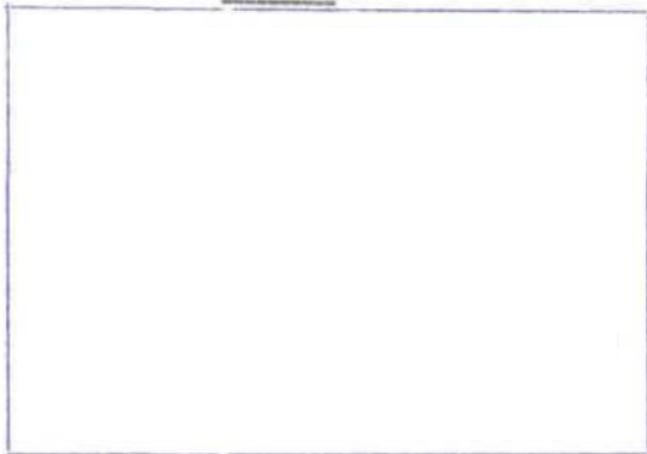
Le 23 septembre 1980, vers 04 heures 15, je me trouvais avec Monsieur ... nous rentrions de l'usine, la papeterie de (). Nous traversions (), quand derrière l'église nous avons aperçu une soucoupe volante. Elle était de forme arrondie, En s'élevant, elle nous a ébloui par des jets de lumière. Elle a vite pris de l'altitude. Nous avons pu la suivre des yeux pendant un petit moment. Je ne me souviens pas avoir remarqué d'autres détails. Le 27 septembre 1980 à quinze heures. Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

LA PERSONNE ENTENDUE :

L.A.P.J.

A signé au carnet de déclarations.

- PHOTO N° 1 -



- Plan de situation

- PHOTO N° 2 -



- Vue de l'église de l'endroit où se trouvaient les témoins :

- PHOTO N° 3 -



- Herbages se trouvant derrière l'église :

- PHOTO N° 4 -



- Herbages se trouvant derrière l'église :